

2.

CONSEIL EXÉCUTIF DU PARTI QUÉBÉCOIS D'ABITIBI-EST
RÉFORME DE LA CARTE ÉLECTORALE
CIRCONSCRIPTION D'ABITIBI-EST
POSITION DU CONSEIL EXÉCUTIF

Tout d'abord, j'aimerais remercier les intervenants de la Commission qui permettent aux citoyens et organismes de s'exprimer sur un enjeu majeur qui nous touche tous et toutes.

PRÉAMBULE

La Loi électorale précise que les circonscriptions électorales doivent représenter les communautés naturelles. La densité de la population et son taux relatif de croissance, la configuration de la région, l'accessibilité, la superficie, les frontières naturelles du milieu et les territoires des municipalités sont des éléments dont il faut tenir compte dans la délimitation des circonscriptions électorales.

L'esprit des modifications de la carte électorale étant de respecter les mouvements de la population, la Commission de la représentation électorale propose des retraites et ajouts de citoyens en respect de l'écart de la moyenne provinciale de chaque circonscription tout en ne dépassant pas le seuil minimal de -25% ou maximal de +25%.

La réalité de l'écart de la circonscription d'Abitibi-Est étant de -26,6%, cela ne signifie pas nécessairement que cet écart sera encore plus négatif dans les années à venir. Cet élément négatif ne tient pas compte des facteurs de notre qualité de vie qui fait en sorte que nous vivons plus vieux, donc cet écart ne s'élargit pas aussi rapidement que par le passé.

Les politiques de natalité ont influencé le « baby-boom » qui se vit présentement dans notre région et lequel fera augmenter la moyenne de la population. Un autre facteur important du mouvement de la population est l'exode des jeunes. Cependant, les mesures fiscales, le sentiment d'appartenance et la qualité de vie propre à notre région qui encourage les jeunes à demeurer ou

à revenir en région contribueront également à équilibrer ou réduire l'écart existant puisque le solde migratoire est déjà positif pour la région.

D'ailleurs, on n'a qu'à regarder le taux d'inoccupation des logements à Val-d'Or qui est présentement de 0,1%, ce qui prouve une augmentation rapide de la population, le tout étant dû principalement au dynamisme économique que la région vit présentement mais également au retour des jeunes vers la région.

Un élément à considérer est celui du rôle d'un député de circonscription en région versus un député d'une circonscription urbaine. La circonscription d'Abitibi-Est s'étend sur une superficie de 30 484 km² comparativement à, par exemple, la circonscription d'Anjou, laquelle s'étend sur une superficie de 17,34 km². Rencontrer les citoyens de la circonscription ne se fait pas en une journée, la distance entre les pôles nord-ouest et sud-est est de 164 km. De plus, le député d'Abitibi-Est, tout comme ses collègues des régions, doit faire valoir les préoccupations des citoyens découlant de leur réalité territoriale propre. Un député œuvre pour un territoire et les ressources qui occupent ce territoire.

PROPOSITIONS

Étant donnée la représentation effective des électeurs, la capacité pour ceux-ci d'avoir le meilleur accès possible à leur représentant élu, l'égalité du vote des électeurs ne peut être que relative puisqu'elle tient compte à la fois de facteurs d'ordre démographique, géographique et social.

Nous vous proposons de conserver le statu quo en n'altérant pas la carte électorale d'Abitibi-Est, c'est-à-dire, en conservant la municipalité de Barraute laquelle est géographiquement voisine et entretient des liens sociaux avec les autres municipalités avoisinantes, soit Belcourt, Senneterre et Val-d'Or. Conserver Barraute, combiné aux facteurs de longévité croissante de notre population, d'un taux de natalité supérieur et à la rétention de nos jeunes chez nous, nous permettra dans un avenir rapproché, non seulement de réduire l'écart négatif mais d'atteindre un écart acceptable des normes inscrites à la Loi.

Il en est de même pour le quartier Cadillac, lequel fait présentement partie de la circonscription d'Abitibi-Est.

Dans l'éventualité d'un transfert de la circonscription d'Ungava, il serait par contre logique d'ajouter à la circonscription d'Abitibi-Est, la Ville de Lebel-sur-Quévillon pour qui nos liens naturels géographiques, économiques et sociaux ainsi que les voies de communications nous unissent déjà. Par contre il faut se rappeler que les élus et une majorité de citoyens de la Ville de Lebel-sur-Quévillon sont en faveur du statu quo.

Merci.

Présenté par :

Michel Cloutier, vice-président par intérim
Conseil exécutif du Parti Québécois d'Abitibi-Est
Le 14 mai 2008